

INSTRUCTIONS AUX ÉTUDIANTS DE L'ANNEE SPECIALE

Département : **Gestion des Entreprises et des Administrations**

FORMALITES ADMINISTRATIVES D'INSCRIPTION

Dossier complet (dossier d'inscription + pièces demandées), **accompagné du paiement** par chèque de 170 € pour les étudiants non boursiers, libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université de Nantes.

A envoyer à partir du 7 juillet 2021 à :

IUT de Nantes - Service Scolarité - 2 Avenue du Professeur Jean Rouxel - BP 539
44475 CARQUEFOU cedex.

En cas de renoncement au bénéfice de votre admission, merci de bien vouloir en informer de suite le secrétariat du département GEA : sec-gea.iutna@univ-nantes.fr

Si vous étiez salarié (hors job d'été) ou demandeur d'emploi en 2020/2021, contactez en parallèle de votre inscription le service de la formation continue : fciutnantes@univ-nantes.fr

I - PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

1	Dossier d'inscription complété, daté et signé (fichier en ligne).
2	Une photographie récente (moins de 2 mois), au format carte d'identité + autorisation d'utilisation de la photographie.
3	L'attestation d'acquittement de la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus). Les étudiants en formation continue financée ne sont pas concernés par la CVEC. A télécharger sur le site : https://cvec.etudiant.gouv.fr/
4	Une copie de votre carte d'identité ou du livret de famille.
5	Une copie de votre certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
6	Une photocopie du dernier diplôme obtenu, à défaut le relevé de notes si le diplôme ne vous a pas encore été délivré ainsi qu'une photocopie de document faisant apparaître votre numéro INE ou BEA (copie du relevé de notes du baccalauréat).
7	Si vous êtes boursier, la photocopie recto/verso de la notification d'attribution conditionnelle de bourse envoyée par le CROUS. Si vous ne disposez pas encore de ce document, vous devez acquitter la totalité des droits d'inscription. Ceux-ci vous seront remboursés à la rentrée, dès que vous transmettez au service de la Scolarité de l'IUT, la notification d'attribution conditionnelle de bourse accompagnée d'un relevé d'identité bancaire au nom du payeur des frais d'inscription.

Votre carte d'étudiant et votre certificat de scolarité vous seront remis à la rentrée par le secrétariat de votre formation. Pour les étudiants qui étaient déjà inscrits à l'Université de Nantes en 2020/2021, vous éditez votre certificat de scolarité depuis votre espace Intranet après votre inscription et la carte reste valide.

Dates de rentrées : Consulter le tableau des dates de rentrées en ligne sur le site de l'IUT <https://iutnantes.univ-nantes.fr/admissions/inscriptions/>

II - PAIEMENT DES DROITS UNIVERSITAIRES

ATTENTION Boursiers éventuels

Si vous n'avez pas encore reçu l'avis d'attribution conditionnelle d'une bourse de l'enseignement supérieur vous serez tenu d'acquitter la totalité des droits d'inscription. Ceux-ci vous seront remboursés à la rentrée, dès que vous transmettez au service de la Scolarité de l'IUT, la notification d'attribution conditionnelle de bourse accompagnée d'un relevé d'identité bancaire au nom du payeur des droits d'inscription.

III - CONDITIONS D'ANNULATION D'INSCRIPTION

Sur le site de l'université de Nantes, dans les conditions suivantes :

1 - Avec remboursement des droits (une partie des frais reste acquise à l'établissement)

Délai : 15 octobre 2021.

2 - Sans remboursement des droits

Les annulations demandées au-delà du 15 octobre, mais déposées jusqu'au 15 décembre 2021, seront accordées sans remboursement des droits.

► Passé ce délai, les demandes d'annulation ne seront plus recevables.

V - INFORMATIONS DIVERSES

- Votre carte d'étudiant et votre certificat de scolarité seront établis et délivrés lorsque vous aurez fourni un dossier complet et accompli toutes les formalités.
- Le régime de l'IUT est l'externat. Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), 2 bd Guy Mollet 44072 NANTES CEDEX, informe des possibilités de logement en cité universitaire (www.crous-nantes.fr). Le département GEA se situe sur le Campus Centre-Ville.
- Les étudiants de l'IUT sont placés sous la surveillance médicale et sanitaire du service de médecine préventive de l'enseignement supérieur.
- La scolarité est à temps plein et l'assiduité est obligatoire.